

LAROCQUE, ALFRED, ingénieur civil, No 520 Sherbrooke Est.

PARENT, GEORGE-W., agent d'immeubles, No. 70 rue Ste Famille.

RESTHER, JEAN-Z., architecte, No 319 avenue Esplanade.

INSTRUCTIONS

DEVANT SERVIR AUX ELECTEURS SUR LA MANIERE DE VOTER

L'électeur ne doit voter que pour un seul candidat sur chacun des bulletins qui lui sont remis par le sous-officier-rapporteur.

Le votant entrera dans l'un des compartiments et fera une croix, avec un crayon, qui y sera déposé à cet usage, en regard du nom du candidat en faveur duquel il voudra donner son suffrage.

Le votant pliera ensuite son bulletin de manière à n'en laisser voir que le dos et de manière aussi que l'annexe puisse être détachée sans déplier le bulletin; puis il remettra le bulletin ainsi plié au sous-officier-rapporteur, qui le déposera dans la boîte du scrutin, après avoir détaché l'annexe. Le votant sortira immédiatement du bureau de votation.

Si un votant gâte par inadvertance un bulletin de vote, il pourra le remettre à l'officier autorisé, qui, s'étant assuré du fait, lui en donnera un autre.

Si l'électeur vote pour plus qu'un candidat ou fait quelque marque sur le bulletin au moyen de laquelle il peut être reconnu, son vote sera nul et ne sera pas compté.

Si le votant emporte un bulletin de vote hors du bureau de votation ou dépose frauduleusement dans la boîte du scrutin quelque papier autre que le bulletin de vote qui lui aura été remis par le sous-officier-rapporteur, il sera passible d'une punition sévère.

RENE BAUSET,
Officier rapporteur.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, 8 avril 1909.



Vente à l'Enchère
de Terrains appartenant à
la Cité

Mardi, le 27 Avril 1909
à 10 heures A.M.

A l'heure et à la date ci-dessus, la Cité de Montréal vendra à l'enchère, sur les lieux, les terrains suivants:

16 terrains situés sur les côtés Est et Ouest du square George-Etienne-Cartier, au Nord de la rue Ste-Emélie. Cad. No 1705, subdivisions Nos 269 à 277 inclusivement. Cad. No 1721, subdivisions Nos 27 à 33 inclusivement.

9 terrains situés sur la rue DeLinelle, au Nord de la rue Ste-Emélie. Cad. No 1765, subdivisions 279 à 287 inclusive-ment.

Les plans de ces propriétés peuvent être examinés au bureau du secrétaire de la Commission des Finances, Hôtel de Ville.

Conditions: 1-5 comptant et la balance payable en quatre versements annuels, égaux et consécutifs avec intérêt à 5 pour cent payable annuellement.

1 pour cent payable pour droits d'encan. L'acquéreur desdits lots ne construira, sur le front du dit square aucun bâtiment ou maison à une distance de moins de douze (12) pieds de la ligne homologuée.

Les bâtiments ou maisons qui seront construits sur le dit square ne devront pas avoir moins de deux étages ou vingt-cinq (25) pieds de hauteur du niveau du trottoir au plus haut point du toit ni plus de trois étages ou 38 pieds

LAROCQUE, ALFRED, civil engineer, No. 520 Sherbrooke street east.

PARENT, GEORGE W., real estate agent, No. 70 Ste. Famille street.

RESTHER, JEAN Z., Architect, No. 319 Esplanade Ave.

DIRECTIONS

FOR THE GUIDANCE OF ELECTORS IN VOTING:

The elector is to vote only for one candidate on each ballot paper.

The voter will go into one of the compartments, and with a pen there provided, place a cross opposite the name of the candidate for whom he votes.

The voter will then fold the ballot so as to show a portion of the back only, and also in such a manner as to permit the annex to be detached without unfolding the ballot paper; he will then deliver the ballot paper so folded to the Deputy Returning Officer, who will place it in the Ballot Box, after having detached the annex. The voter will then forthwith quit the poll.

If a voter inadvertently spoils a ballot paper, he may return it to the proper officer, who, on being satisfied of the fact, will give him another one.

If the elector votes for more than one candidate, or places any mark on the ballot paper by which he may afterwards be identified, his vote shall be void, and will not be counted.

If the voter takes a ballot paper out of the poll, or fraudulently puts into the ballot box any other paper than the ballot paper given him by the Deputy Returning Officer, he will be subject to severe punishment.

RENE BAUSET,
Returning officer.

Montreal, 8th April 1909.



Sale by
Public Auction of pieces of
land belonging to the City

Tuesday, April 27, 1909
at 10 o'clock A.M.

At the above hour and date, the City of Montreal will sell by public auction, on the premises, the following pieces of land:

16 pieces of land situated on the East and West sides of Geo. Etienne Cartier square, North of Ste. Emélie St. Cad. No. 1705, subdivisions Nos. 269 to 277 inclusively. Cad. No. 1721, subdivisions Nos. 27 to 33 inclusively.

9 pieces of land situated on Delinelle street, North of Ste. Emélie street. Cad. No 1705, sub-divisions 279 to 287 inclusively.

The plans of said pieces of land may be seen at the office of the Secretary of the Finance Committee, City Hall.

Terms—1-5 cash and the balance payable in four annual, equal and consecutive instalments, with interest at 5 per cent. payable annually.

1 per cent to be paid for auction fees.

The purchaser of said lots shall not construct, on the frontage of the proposed square, any building or house at a distance of less than 12 feet from the homologated line.

The buildings or houses erected on said projected square shall not have less than two stories or 25 feet in height from the level of the sidewalk to the top of the roof, nor more than 3 stories or 38 feet in height from the level of